


VILLE DE BELLEFONTAINE

Direction Générale des Services

Service Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2026-SU-037 en date du 27 février 2026, le Maire de la commune de Bellefontaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame Lucienne Anicet DE MONTAIGNE a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Martinique.

L'enquête se déroulera en Mairie **du mercredi 25 mars au jeudi 23 avril 2026 aux jours et heures suivantes :**

	Jours/Heures	Lieu
Consultation libre	Les lundis 8h00/12h00 et 14h30/17h00 Les mardis 08h00/13h00 Les jeudis 08h00/12h00 Les vendredis 8h00/12h00	Service accueil de la mairie De Bellefontaine

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Permanence du Commissaire Enquêteur	Les mercredis de 8h00 à 12h00 Les jeudis* de 14h30 à 17h30 *Hormis le jeudi 02 avril de 8h00hà12h00	Salle de réunion de la MAIRIE Place Simon Charles-François - Le Bourg 97222 Bellefontaine
--	--	---

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie et sur le site internet de la ville : www.ville-bellefontaine.fr.

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant directement au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête, par voie postale en mairie de Bellefontaine – Place Simon Charles François 97222 BELLEFONTAINE ou par voie électronique : urbanisme@ville-bellefontaine.fr : le commissaire-enquêteur visera ces observations et les versera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant 1 an, et seront publiés sur le site internet de la ville de bellefontaine.

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Fait à Bellefontaine, le 27/02/2026

Le Maire

Félix ISMAÏN


 Pour le Maire de la Commune
 de Bellefontaine et par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Christian CATHERINE